

RES 8 - La cité écologique : droit de cité pour la nature et les environmentalistes

Résumé

La théorie de la justification, proposée par Boltanski et Thévenot dans leur ouvrage éponyme, est aujourd'hui très influente dans le champ de l'environnement. Elle offre en effet un cadre rigoureux et opératoire pour analyser comment des discours également légitimes, mais très différents les uns des autres, peuvent se heurter dans les controverses publiques (ou privées) et comment les personnes et les groupes concernés peuvent souvent, au-delà des oppositions, parvenir cependant à des décisions ou des compromis justifiés. D'après ces auteurs, 6 grandes logiques – qu'ils nomment des cités - co-existent dans la société française actuelle lorsque les acteurs sont mis en situation de devoir justifier leurs positions : logique d'efficacité (industrielle), des échanges et de l'argent (marchande), des liens et de la tradition (domestique), de la participation égale à la vie publique (civique), de l'image et de la communication (opinion), des valeurs esthétiques ou spirituelles (inspirée).

La question posée, dans le cadre du cycle RES, est celle de la place de l'écologie, de l'environnement, dans cet ensemble : les problèmes écologiques débouchent-ils sur un nouvel ordre de justification qui leur soit propre, ou relèvent-ils simplement des logiques déjà mises en évidence ?

La conférence, après un bref rappel des concepts-clé de la théorie, commence par évoquer la question que pose l'identification de cités nouvelles. Elle rappelle l'ouvrage très intéressant de Boltanski et Chiapello qui mettent en évidence le développement récent de la « cité par projet ». Elle se demande aussi ce qu'il est advenu de la place de la légitimité guerrière dans la cité. Elle aborde ensuite l'un des fils conducteurs du cycle RES : « d'où parlent les auteurs de la théorie » ? La proposition faite ici est que Boltanski et Thévenot fondent leur propos dans une cité immanente qui reste implicite : la cité des droits de l'homme. Les parallèles entre leur axiomatique et la déclaration universelle des droits de l'homme sont d'ailleurs frappants. Il nous semble que cela renforce leur projet ; montrer comme ils le font que non seulement une logique de droit humains est compatible avec des logiques économiques, de productions, etc., mais qu'elle peut renforcer ces logiques et les articuler entre elles est un résultat particulièrement fort.

Qu'en est-il alors de la justification des revendications écologiques ?

La conférence se penche en détail sur trois textes qui, suivant de quelques années la publication de l'ouvrage de Boltanski et Thévenot en 1991, partent en quête de ce qu'ils appellent la « cité verte ». Dans le premier, Lafaye et Thévenot touchent du doigt certains éléments constitutifs d'une telle cité. Ils recensent cependant un certain nombre de difficultés qui les conduisent à s'interroger pour savoir si les problèmes écologiques ne sortiraient pas de la « grammaire » de la justification. Dans le second, Latour pense avoir identifié la cité verte à partir d'un recadrage quelque peu radical. Il considère en effet que les écologistes ne savent pas dire ce qu'ils font et ne font pas ce qu'ils disent ; que pour trouver la véritable logique de la cité verte, il faut abandonner toute référence au discours environmentaliste. Il débouche alors sur une analyse qui esquisse le modèle que cette auteur développera dans « *Les Politiques de la Nature* » (voir RES 9). La grandeur écologique y consiste à promouvoir un « apprentissage collectif sur les associations possibles entre les choses et les gens ». Dans le troisième texte, Godard montre (comme d'ailleurs les deux précédents) que la thématique de l'environnement est déjà largement reprise par les cités déjà stabilisées. Il cherche à voir dans

quelle mesure elle pourrait cependant relever d'une logique de justification propre. Deux modèles sont pour lui des « candidats » sérieux à un tel rôle : le patrimoine naturel et le développement durable. Dans les deux cas, son analyse débouche sur un jugement mitigé, assez proche au fond de celui de Lafaye et Thévenot : on assisterait bien à l'émergence d'éléments d'une cité verte, mais des blocages importants (qui recourent également ceux identifiés par les précédents) interdiraient de la considérer comme une véritable « cité ».

Au total, le bilan est donc mitigé et la « cité verte » n'est pas trouvée. Y aurait-il des directions inexplorées par les trois ? Des hypothèses qu'ils partagent et qui bloqueraient l'avancée ? En effet, comme bien d'autres écrits de la dernière décennie, ils partagent d'une part une certaine dévalorisation de la figure de l'environnementaliste et un rejet (ou une redéfinition jusqu'à la perte de sens) de la nature comme fondement des revendications environnementalistes. En renversant ces hypothèses, nous allons nous ouvrir le chemin de la « cité écologique », comme nous préférons l'appeler. Dans cette cité, ceux qui respectent l'environnement, et plus encore ceux qui le défendent, sont les « grands » ; cette cité pose un pôle de « naturation » face aux autres pôles qui fondent les autres cités, et c'est ce pôle qu'elle permet de tenir dans la dialectique multipolaire entre les cités. On montre dans la conférence que la cité ainsi redéfinie répond bien à « l'axiomatique » de la théorie de la justification et à la « grammaire » des cités (le tableau suivant résume ce second point).

17 novembre 2006, exposé dans le cadre du séminaire doctoral du groupe RGTE, à l'ENGREF, Montpellier. Durée: 2h10

Résumé rédigé le 13 août 2007

Principe supérieur commun	Avoir conscience de la nature, de ses dons, la respecter, protéger
Etat de grand	Sujet : qui respecte, ou qui défend la nature Objet : riches écologiquement, renouvelables, divers, ...
Dignité des personnes	La sensibilisation, le respect, le « geste » ou l'effort environnemental
Répertoire des sujets	Militant écolo, consommateur propre, pollueur, usager des ressources, naturaliste
Répertoire des objets	Cartes d'habitats, listes d'espèces, documentaires animaliers,
Formule d'investissement	Ne pas négliger, renoncer aux activités faciles à fort impact, investir dans les luttes écologiques
Rapport de grandeur	L'action des environmentalistes bénéficie à chacun, dans son rapport avec la nature
Relations naturelles entre les êtres	Untel bénéficie de tel service écosystémique, untel protège tel objet écologique, untel menace tel fonctionnement écologique
Figure harmonieuse de l'ordre naturel	Grands écosystèmes naturels « vierges », utopies écologiques
L'épreuve modèle	Le conflit d'environnement
Le mode d'expression du jugement	La conservation manifeste de l'objet, du processus naturel, la manifestation propre de d'une espèce ou d'un processus valorisé
La forme de l'évidence	Le constat de présence ou de l'état d'un objet écologique (inventaire, étude d'impact, etc.), la survenue d'une disparition, ou d'une réapparition
L'état de petit	Sujets : le pollueur, le destructeur Objets : le « dégradé », le « disparu »

Tableau : la « cité écologique » dans la grammaire des cités

La mise en évidence de cette cité est assez simple, dès lors que l'on ne se donne pas pour objectif, pour reprendre l'expression d'un autre auteur cité dans la conférence, de « fonder une néo-écologie, une écologie qui se refuse à l'écologisme ». On recoupe ici le thème développé dans la séance RES 3 de l'exclusion de l'écologiste, noyau dur de la résistance française à la perspective environnementale. L'explicitation claire de la cité écologique éclaire de façon intéressante les controverses environnementales. Elle devrait aussi déboucher sur une analyse plus précises des alliances de l'écologie avec les autres cités, ou des reprises du discours écologique par les autres cités, dont l'importance était déjà soulignée par les trois textes évoqués plus haut. Elle devrait également contribuer à une discussion plus claire des

controverses internes au mouvement environnemental, en distinguant de la façon la plus claire les critiques externes (qui ont pour but d'affaiblir le mouvement environnemental au profit d'autres forces de la société) des critiques internes (dont l'enjeu est de gérer la diversité interne de la perspective environnementale). Enfin, nombre de points abordés dans la conférence invitent à poursuivre la discussion ouverte par les recherches de Jean-Baptiste Narcy sur l'articulation entre une analyse stratégique et la théorie de la justification.